

## Communiqué de presse

### *Insertion professionnelle des jeunes*

## **Le nombre d'alternants progresse de 62 % dans les entreprises du commerce entre 2020 et 2023**

**Paris, le 29 avril 2024.** L'Opcommerce a financé **106 373 nouveaux contrats en alternance en 2023**, contre 65 814 en 2020. Cela représente une hausse de 62 % en 4 ans. Cette progression est essentiellement liée à l'augmentation du nombre de contrats d'apprentissage signés dans les entreprises du commerce.

En effet, 8,5 nouveaux contrats en alternance sur 10 sont des contrats d'apprentissage en 2023 (ils étaient moins de 7 en 2020), soit 90 659 contrats d'apprentissage, contre 45 722 en 2020. Les 20 branches professionnelles du commerce réunies au sein de l'Opcommerce représentent ainsi, à elles seules, 11 % des nouveaux contrats d'apprentissage signés en France en 2023.

Si le nombre de nouveaux contrats d'apprentissage reste stable par rapport à 2022, le contrat de professionnalisation poursuit sa lente diminution (- 9 % par rapport à l'année dernière), soit 15 714 contrats de professionnalisation en 2023.

Au total, 2 185 organismes de formation ont été mobilisés en 2023 pour mettre en œuvre les formations en alternance dans les entreprises du commerce, dont 1 789 Centres de formation d'apprentis (CFA).

#### **Répartition par taille d'entreprise**

61 % des contrats d'apprentissage sont conclus dans les entreprises de moins de 49 salariés, dont 44 % dans les entreprises de moins de 11 salariés. Viennent ensuite les entreprises de 300 salariés et plus (27 %) et les entreprises de 50 à 299 salariés (12 %).

A l'inverse, le contrat de professionnalisation arrive en tête dans les entreprises de 300 salariés et plus (55 %), suivies par les entreprises de moins de 49 salariés (30 %) et par les entreprises de 50 à 299 salariés (15 %).

#### **Répartition par niveau de certification visé**

La montée en puissance de l'apprentissage dans les entreprises du commerce concerne tous les niveaux de formation de façon plutôt égalitaire. En 2023, les bénéficiaires d'un contrat d'apprentissage visent :

- à 32 % une certification de niveau 3 et 4 (CAP, BEP, BAC)
- à 35 % une certification de niveau 5 (BTS, DUT)
- à 33 % une certification de niveau 6 et 7 (Licence, Master)

Du côté des contrats de professionnalisation, les CQP (Certificats de qualification professionnelle) et les reconnaissances CCN représentent 70 % des certifications visées par les bénéficiaires. Viennent ensuite les certifications de niveau 3 et 4 (19 %), de niveau 6 et 7 (6 %) et de niveau 5 (5 %).

### Top 5 des formations suivies

---

- Contrat d'apprentissage
  - 1/ BTS Management commercial opérationnel (MCO) / Niveau 5
  - 2/ Titre professionnel Employé commercial en magasin / Niveau 3
  - 3/ Bac Pro Métiers du commerce et de la vente / Niveau 4
  - 4/ CAP Equipier polyvalent du commerce / Niveau 3
  - 5/ BTS Opticien lunetier / Niveau 5
- Contrat de professionnalisation
  - 1/ CQP Employé de commerce
  - 2/ Titre professionnel Employé commercial / Niveau 3
  - 3/ Reconnaissance CCN Employé commercial
  - 4/ Titre professionnel Conseiller de vente / Niveau 4
  - 5/ CQP Concepteur/vendeur de cuisines et aménagement intérieur / Niveau 4

### Top 5 des branches professionnelles

---

Tous contrats confondus, la branche Commerce à prédominance alimentaire (détail et gros) arrive largement en tête des secteurs ayant le plus recours aux contrats en alternance.

- 1/ Commerce à prédominance alimentaire (détail et gros) : 35 %
- 2/ Commerce de détail alimentaire non spécialisé : 13 %
- 3/ Commerces de détail non alimentaires : 8 %
- 4/ Optique-Lunetterie de détail : 6 %
- 5/ Entreprises de la filière Sport-Loisirs : 5 %

### Top 5 des Régions

---

- Contrat d'apprentissage
  - 1/ Ile-de-France : 24 %
  - 2/ Hauts-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes : 10 %
  - 3/ Occitanie : 9 %
  - 4/ Nouvelle Aquitaine : 8 %
  - 5/ Grand Est et Provence-Alpes Côte d'Azur : 7 %
- Contrat de professionnalisation
  - 1/ Hauts-de-France : 20 %
  - 2/ Ile-de-France : 16 %
  - 3/ Grand Est : 13 %
  - 4/ Provence-Alpes-Côte d'Azur : 11 %
  - 5/ Auvergne-Rhône-Alpes : 9 %

### Zoom sur... Alternance et Handicap

**Près de 2 % des bénéficiaires de contrats en alternance ont une reconnaissance travailleurs handicapés**, ce qui représente 1 696 contrats en 2023. Le nombre de contrats d'apprentissage progresse de 9 % par rapport à 2022 (1 244) et représente 73 % des contrats en alternance, tandis que le nombre de contrats de professionnalisation (452) diminue de 18 %.

**63 % des apprentis sont des hommes** (42 % pour les bénéficiaires d'un contrat de professionnalisation), leur moyenne d'âge est de 20 ans (27 ans pour les bénéficiaires d'un contrat de professionnalisation) et 40 % ont un niveau équivalent ou inférieur au baccalauréat à l'entrée de la formation (62 % pour les bénéficiaires d'un contrat de professionnalisation).

**53 % des contrats d'apprentissage sont signés dans les entreprises de moins de 49 salariés**, dont 35 % dans les entreprises de moins de 11 salariés. Viennent ensuite les entreprises de 300 salariés et plus (29 %) et les entreprises de 50 à 299 salariés (18 %).

A l'inverse, **le contrat de professionnalisation arrive en tête dans les entreprises de 300 salariés et plus (60 %)**, suivies par les entreprises de moins de 49 salariés (22 %) et par les entreprises de 50 à 299 salariés (18 %).

Enfin, dans le **top 3 des métiers visés en contrat d'apprentissage**, on trouve Equipier polyvalent, Boucher et Vendeur. Et dans le cadre du contrat de professionnalisation : Employé de commerce, Hôte de caisse, Vendeur.

Commentant cette annonce, **Philippe BANSE, Président de l'Opcommerce**, déclare : « Depuis la loi « Avenir professionnel » de 2018, l'essor des formations en alternance et, en particulier, de l'apprentissage a été confié aux branches professionnelles et aux entreprises. Les chiffres montrent que le secteur du commerce s'est pleinement investi dans cette nouvelle mission, au-delà même des attentes des pouvoirs publics.

Aujourd'hui, après 4 années de progression constante, nous atteignons un palier. Il s'agit maintenant de consolider ce succès en travaillant notamment sur la qualité de l'alternance, ce qui nécessite d'y associer toutes les parties prenantes : entreprises, CFA, jeunes et acteurs de l'orientation. Il y a aussi une réelle réflexion à conduire avec l'ensemble des acteurs sur l'intégration de la dimension Transition écologique dans les cursus de formation en alternance, et cela, à tous les niveaux. »

Pour sa part, **Véronique ALLAIS, Vice-Présidente de l'Opcommerce**, ajoute : « *Le commerce a toujours été, et reste plus que jamais, un secteur fortement intégrateur de jeunes. Et tous les profils et les projets professionnels ont leur place dans les entreprises du commerce. C'est ce que montrent les chiffres de l'alternance dans le commerce depuis plusieurs années et les professionnels peuvent en être particulièrement fiers. Il existe cependant un gros motif d'inquiétude. La suppression de l'aide unique de 6 000 euros pour l'embauche d'un jeune en contrat de professionnalisation. Même s'il perd du terrain par rapport au contrat d'apprentissage, n'oublions pas que le contrat de professionnalisation reste un précieux outil de qualification des jeunes, souvent les plus éloignés de l'emploi.* »

### En savoir +

> [Infographie L'alternance dans les entreprises du commerce - Bilan 2023](#)

> [Infographie Alternance et Handicap dans les entreprises du commerce - Bilan 2023](#)

## A propos de l'Opcommerce

---

L'Opcommerce est l'opérateur Alternance-Compétences de 20 branches professionnelles\* du commerce, qui rassemblent 160 000 entreprises et 1,7 million de salariés. Présent dans les 13 régions métropolitaines et dans les DROM à travers 17 implantations territoriales, l'Opcommerce compte 430 collaborateurs qui accompagnent en proximité la performance des entreprises, contribuent à l'évolution professionnelle des salariés et facilitent l'insertion professionnelle des jeunes grâce au contrat d'apprentissage et de professionnalisation.

**En savoir + :** [www.lopcommerce.com](http://www.lopcommerce.com)

*\*Bricolage ; Commerce à distance ; Commerce à prédominance alimentaire (détail et gros) ; Commerce de détail alimentaire non spécialisé ; Commerce de détail de l'horlogerie-bijouterie ; Commerce succursaliste de la chaussure ; Commerce succursaliste de l'habillement ; Commerces de Détail Non Alimentaires ; Commerces et services de l'audiovisuel, de l'électronique et de l'équipement ménager ; Coopératives de consommateurs ; Entreprises de distribution, importation, exportation en chaussures, jouets, textiles et mercerie ; Entreprises de la filière Sports-Loisirs ; Entreprises du bureau et du numérique (commerces et services) ; Grands magasins et Magasins populaires ; Import-Export et commerce international ; Jardineries et graineteries ; Métiers du commerce de détail alimentaire spécialisé ; Négoce de l'ameublement ; Optique-lunetterie de détail ; Professions de la photographie.*

## Contact Presse

---

Philippe ANDREANI - Responsable communication

Tél. : 06 69 05 77 16 - [pandreani@lopcommerce.com](mailto:pandreani@lopcommerce.com)